

ARRÊTÉ DU MAIRE N°152-2023

**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
12 A rue du Stade, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de Madame LEFERT en date du 04 septembre 2023, d'une permission d'occupation du domaine public pour un déménagement le samedi 16 septembre 2023,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement à cheval sur la voie publique et le trottoir situées 12 A rue du stade, sera réquisitionnées pour un déménagement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le samedi 16 septembre 2023 de 09h à 15h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Madame LEFERT est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du déménagement et devra s'assurer également que l'accès au service médicaux présents dans le bâtiment sera maintenu.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame LEFERT, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame LEFERT.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 11 septembre 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 11/09/23



(Handwritten signature over the seal)